

## RJR/RTR 29 JANVIER 2026 -

### SOL

**Groupe élément :** Pas de réponse précise sur la définition de « être actif » => être en contact direct avec le voltigeur est-il obligatoire ou l'action peut-elle être un soutien à un autre porteur qui est actif ?

Exemple : 3 porteurs debout l'un à côté de l'autre portant à bout de bras un voltigeur allongé, le porteur du milieu renforce les bras des 2 porteurs de part et d'autre de lui lors de l'élévation du maintien et de la descente.

Dans ce cas, les 3 porteurs sont actifs mais l'un d'entre eux est actif de façon indirecte sur le voltigeur. Le GE est-il valable ?

**Être actif, c'est jouer un rôle moteur indispensable dans la réalisation du groupe élément, en fournissant un effort physique réel et visible, participant directement au porter du voltigeur, à son lancer et/ou à la réception du voltigeur.**

Donc dans ton exemple le GE n'est pas valide.

**Brochure des programmes : on complètera la définition pour préciser qu'un porteur doit toujours avoir un contact direct avec le voltigeur (le porter, le lancer, la montée et/ou la descente).**

**HB 601 :** Descente en roulé, la réponse dans la FAQ est un copier-coller de la lettre n°1 sur les fautes spécifiques (laissant penser que toute descente en roulé sera pénalisée de 0,5 pt par gym) et la réponse à la question 3 p.6 indique « Non, la roulade avant si elle est réalisée par l'ensemble de l'équipe fait partie de la descente. En revanche, s'il s'agit d'une non-maîtrise, la roulade sera pénalisée à 0,5 dans ce cas-là. »

Il y a donc 2 réponses opposées dans le même document. Que faire pour éviter toute interprétation

**La pénalité descente en roulé sera appliquée quand un gymnaste descendra en faisant une roulade avant car il ne tient pas et chute alors que le reste de l'équipe revient en fente par exemple.**

**Si l'ATR est descendu en roulade avant par l'ensemble de l'équipe conformément à la chorégraphie on ne pénalisera pas la descente roulé \* le nombre de gymnaste.**

**Si l'ATR est descendu en roulade avant par l'ensemble de l'équipe conformément à la chorégraphie et qu'un gymnaste descend en roulé avant les autres :**

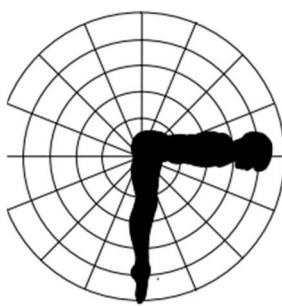
- **si maintenu deux secondes -> synchronisation.**
- **si non maintenu deux secondes -> pénalité maintien non tenu deux secondes.**

**Maintien SB 806 :** Question qui porte sur un appui des mains sur la jambe d'appui et la réponse parle de « supporter la jambe » ce qui laisse penser qu'on répond concernant la jambe libre questions de la FAQ :

**Par définition : le positionnement des bras dans une planche peut être mis à différents endroits d'où le positionnement libre. Mais il n'y a pas d'appui sur la jambe de terre.**

**Donc non.**

**Buste à l'horizontale ou plus :**



**Buste à la verticale**

**Buste à l'horizontale**

**Buste à plus de l'horizontale**

**Vision aveugle :** Donc la réponse faite étant en lien Question « Est-ce qu'une difficulté qui ne compte pas (donc NR) dans la valeur de diff valide la vision aveugle ? » Réponse : « Non. La brochure stipule que le passage doit contenir une difficulté tentée (donc NR) ou prise en compte dans le calcul de la valeur de difficulté »

La justification de la réponse de la brochure contredit donc le non initial ???

**La difficulté tentée (NR) ou comptabilisée dans la valeur de difficulté fait partie du nombre de difficultés autorisées par groupe retenues pour le calcul.**

**Une difficulté ne compte pas** lorsqu'elle n'est pas prévue dans le calcul de la difficulté, c'est-à-dire lorsqu'elle est réalisée au-delà du nombre de difficultés autorisé par groupe.

Si la VA est réalisée en fin de chorégraphie et que le nombre de difficultés a déjà été sélectionné pour le calcul de la diff – la VA ne pourra pas être validée.

**Cf. le tableau en fin de document p17 qui montre un exemple.**

**Acrobaties** : En exécution pour les fautes techniques, pénalise-t-on l'ensemble des acrobaties, **même celles qui ne sont pas codifiées** ? réponse « S'ils ne sont pas comptabilisés, ils doivent être réalisés tous de la même façon et les fautes qui s'appliqueront seront prises en compte.

Quelles fautes appliquer à un élément qui n'est pas codifié puisque, par définition, sont exécution n'est pas codifiée ???

#### → les fautes d'uniformité

**Uniformité** : la réalisation des mouvements, éléments et difficultés de la chorégraphie doivent être identiques (par exemple : même position des bras dans les pivots). P23 du code

**Pivots** : A la question sur les indications contradictoires sur les tolérances en sous ou sur-rotation, la réponse apportée est « Il ne s'agit pas de fautes de position de corps mais bien de fautes techniques spécifiques aux pivots faisant l'objet d'un paragraphe spécifique. Les sous ou sur rotation sont donc bien pénalisées indépendamment de la tolérance »

Le texte suivant dans l'annexe indique pourtant bien une tolérance sur les rotations « La tolérance pour toute sous ou sur rotation au début et/ou à la fin d'un élément est de 45° au total. » Il y a donc bien 2 informations contradictoires pour une même faute dans les textes officiels.

**Il y a les fautes d'exécution et la reconnaissance de la difficulté. Chaque partie a sa tolérance.**

- Diff : pour qu'on le comptabilise comme une difficulté il a une tolérance. Au-delà de 45° on ne reconnaît pas la diff.

- Exécution : pivot avec une sur ou sous rotation de 30° → pénalité

**La brochure précise ses éléments.**

#### MT/TUM

**Réception** : serait-il possible d'avoir des exemples vidéo pour distinguer la « réception maîtrisée non pilée » du petit pas pénalisé à 0,1 pt pour uniformiser la réponse à donner.

**Nous avons prévu l'installation de caméras lors du FestiGym afin de récupérer des vidéos et d'enrichir les formations de juges pour la saison prochaine. Le colloque sera d'ailleurs l'occasion d'identifier et de faire poursuivre l'implication des RJR présents, notamment dans la relecture et la complétude des supports de cours.**

- descente non maîtrisée en roulé après le poirier, le poirier sur les coudes et l'ATR : nous n'avons pas la même interprétation au sein de l'ETR. Certains pensent que si le maintien n'est pas maintenu 1s, il s'agit d'une descente non contrôlée et d'autres qu'il s'agit en réalité d'une chute (roulade de travers ou qui roule carré). Pouvez-vous nous mettre d'accord ?

**La pénalité descente en roulé sera appliquée quand un gymnaste descendra en faisant une roulade avant car il ne tient pas et chute alors que le reste de l'équipe revient en fente par exemple.**

**Si l'ATR est descendu en roulade avant par l'ensemble de l'équipe conformément à la chorégraphie on ne pénalisera pas la descente roulé \* le nombre de gymnaste.**

**Si l'ATR est descendu en roulade avant par l'ensemble de l'équipe conformément à la chorégraphie et qu'un gymnaste descend en roulé avant les autres :**

- **si maintenu deux secondes -> synchronisation.**
- **si non maintenu deux secondes -> pénalité maintien non tenu deux secondes.**

- Les jambes au-dessus des hanches pour les deux derniers maintiens : s'agit-il de la ligne verticale au-dessus des hanches (jambes pliées hanches ouvertes ok) ou la ligne horizontale (jambes écartées avant l'écart ok). Pouvez-vous nous mettre d'accord ?

**Les jambes doivent être situées au-dessus de la ligne des hanches et tous les gymnastes doivent adopter la même position.**

**Aucune exigence d'angle tronc-jambes n'est définie ; néanmoins, pour maintenir un ATR pendant deux secondes, la position des jambes sera, pour la majorité de l'équipe, avec un angle tronc-jambes ouvert.**

- Je commence par une simple confirmation : les FAQ sont des documents pour aider à la compréhension mais ne font pas foi ?

**Elle complète la réglementation et la réexplique de manière à la rendre plus claire. La brochure des programmes et les lettres ffgym restent les documents qui seront appliqués s'il y a un litige.**

- TU :
  - Pas de questions sauf la chute en sous rotation (voir MT)
- MT :
  - Chute en sous rotation : Si un pas est effectué avant la chute (en arrière ou en avant), nous sommes bien d'accord que la valeur de la diff est maintenue ?

**Oui car ce n'est pas une chute en sous-rotation.**

**Chute en sous rotation : C'est lorsque le gymnaste se réceptionne sur les pieds en premier mais tombe directement à cause d'un manque d'ouverture et ne peut pas effectuer un pas avant de tomber.**

- Élément répété : Doit-on appliquer cette pénalité pour les Fed C qui sont sur le même programme ? Si oui je n'ai pas trouvé où cela est noté officiellement ?

**La brochure précise effectivement que cette pénalité s'applique qu'en fédéral A. Donc non.**

- SOL :
  - Les pivots : Doivent être réalisés en regardant dans la même direction (FED + PERF) du coup ne valide pas la VA ?

- **Oui slide rajoutée dans la réunion de juge.**
- **Indication dans l'encart des pivots en annexe1 – sera remontée dans le corps de la brochure.**
- **Les supports des formations de juge seront mis à jour aussi.**

- **Pivots :**
- La jambe d'appui peut être différente
- Tous les gymnastes réalisent la même diff : un pivot en dehors ou en dedans
- Les pivots doivent être réalisés face à la même direction ; ( tout le monde dos aux juges/ face aux juges.... Différentes possibilités !!)
- Autrement : la valeur de diff du pivot sera à 0.
- **Attention** pas de pivot dans la vision aveugle car tous les gymnastes ne sont pas dans la même direction.

✓

✗

- Les plans : Pour être validés, les 3 éléments de chorégraphies doivent être enchaînés, différents (bras + jambes) et être face aux juges. Un pas chassé chorégraphié glissé dans un plan valide le déplacement mais sera pénalisé de 0.1 p ?

**Si le pas chassé est choisi pour faire partie des éléments, dans la construction chorégraphique si on ne veut pas être pénalisé, il suffit de le positionner en troisième élément et d'enchaîner un saut.**

**Autre solution ; ne pas mettre de pas chassé dans le plan.**

**En tant que juge on pénalisera un pas chassé qui n'est pas suivi d'un saut conformément à ce qui est écrit dans la partie composition.**

- Feuilles de diff :

- Les valeurs de certains éléments au sol sont faux comme le HB201 qui vaut 1 pt en Fed au lieu de 0.2 et du coup génère une erreur de valeur de diff dans le total en haut

**Noté. On regarde pour corriger. (On a trouvé la cause 😊 )**

- Il manque des diff comme le J818 par exemple

**Noté. Il y a le J1818 .. On regarde pour corriger et refaire une passe sur la liste complète.**

- La catégorie de l'équipe à disparue en haut de la feuille de diff du sol. Il y a le nom du club, le nombre de gym mais pas la catégorie d'engagement.

**Elle n'y était pas - je le note pour une mise à jour des feuilles.**

- Dans la brochure des programmes :

- La feuille récap des perf est dans la brochure Fed et inversement
- Les pénalités de la table de saut sont dans la brochure Fed au MT -

Noté dans les remarques de ce début d'année. La brochure le prendra en compte l'année prochaine.

- Les feuilles de jugements du sol en fin de brochure comportent des erreurs comme les plans ne sont pas les bons en FED, il y a toujours la DD en PERF....

**Les annexes vont être revues dans les prochaines mise à jour pour diffusion sur la saison prochaine. Elles feront parties des relectures proposées en mars 2026.**

1/ Le pivot en PERF. Il est noté que l'on ne peut pas faire 2 éléments de la même ligne. Si une chorégraphie comporte un pivot en dedans 1,5 tour, un pivot en dehors 1,5 tour, une combinaison pivot + saut. Comment doit-on comptabiliser ?

**En diff : on compte les deux éléments pivots réalisés DB401 et DB402 0,8 pour le groupe pivots suivant l'ordre chronologique.**

**Si dans la combi le pivot fait partie des Lignes 1 et 2, dans ce cas, la combi ne pourra pas être reconnue car l'élément réalisé à l'intérieur est issu d'une ligne déjà réalisée.**

2/ J'ai pu lire la précision concernant la position de départ pour les pivots (je ne l'avais pas lu ni entendu évoquer jusqu'à la FAQ) Je n'ai pas compris si cela s'applique ou non au saut également du coup ? désormais pivot impossible en formation aveugle du coup ?

**Oui slide rajoutée dans la réunion de juge.**

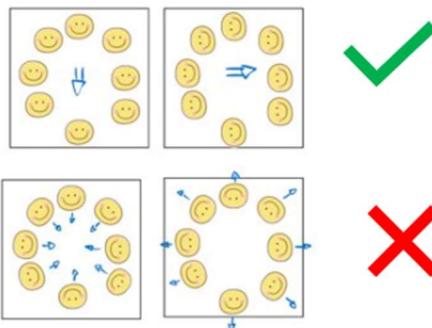
**Indication dans l'encart des pivots en annexe1 – sera remonté dans le corps de la brochure.**

**Cela ne concerne que les pivots.**

**Les supports des formations de juge seront mis à jour aussi.**

• **Pivots :**

- La jambe d'appui peut être différente
- Tous les gymnastes réalisent la même diff : un pivot en dehors ou en dedans
- Les pivots doivent être réalisés face à la même direction ; ( tout le monde dos aux juges/ face aux juges.... Différentes possibilités !!)
- Autrement : la valeur de diff du pivot sera à 0.
- **Attention** pas de pivot dans la vision aveugle car tous les gymnastes ne sont pas dans la même direction.



3/ les pas des plans: lors du recyclage de septembre on a parlé de pas différents où il n'était plus question de bras miroir. Nos juges en formation en Décembre nous parlent de devoir changer les bras et les pas (ex: sauté/marché/glissé...?) en plus des bras?? Cela me semble aller vers une uniformité de tous les plans car il n'existe pas de multiples déplacements possibles si on enlève le pas chassé pénalisé... Néanmoins il nous faut prévenir en ce sens si tel est le cas (point incompris par les juges 4 de NA lors du recyclage)

**La brochure dit que les plans doivent contenir 3 éléments/mouvement différents. Ils doivent être enchainés. Les mouvements ou les éléments doivent être clairement différents les uns des autres et ne pas être de simples variations d'un même élément.**

**Donc un pas avec les bras en l'air, un pas avec les bras en bas est une variation d'un même élément. Un pas glissé est un pas différent d'un marché, d'un pas sauté ou accroupi par exemple.**

**Le pas chassé peut-être réalisé en troisième position pour enchaîner sur un saut.**

**On note la remarque pour les réflexions en cours sur les modifications pour l'année prochaine concernant le pas chassé.**

4/ HB obligatoire : en fédéral possible de mettre la chandelle ou appui fessier (souci de n° non correspondant relevé par les clubs) Pour ma part je n'ai toujours pas de certitude quant à la manière dont je dois pénalisé un mouvement qui n'aurait pas dans son contenu le HB obligatoire. Si je peux avoir un exemple concret svp

**Appui fessier ? non c'est le HB201 Poirier ou le HB207 Chandelle avec la précision contenue dans la lettre ffgym N2 pour le numéro décrit dans l'annexe 1 de la brochure fédérale.**

**Les annexes fed et performance ont en effet une numérotation différente (HB208 pour la chandelle en perf et sa description n'a pas été modifiée).**

**Dans la prochaine brochure il y aura la même annexe pour le perf et le fed et on grisera simplement les cases non réalisables en fédéral.**

5/ précision sur la chandelle dans la lettre : valable QUE pour le fédéral ? question posée car le n° de référence utilisé est celui du programme performance.

**Oui cf réponse ci-dessus.**

**Le numéro de référence utilisé est bien celui du programme fédéral**

INFOS: des problèmes sur les fiches de difficultés divers et variés qui dépassent mes compétences en informatique... Bien que sur EXCEL, selon les versions de logiciels, des blocages en TU/MT Fédéral, des difficultés qui n'apparaissent pas, en NAT A pas possible de mettre librement les diff..., en PERF impossible de mettre le passage commun en arrière au TU... et d'autres ... je n'arrive pas à recensé tellement j'ai de cas en Nouvelle Aquitaine. Surement de la méconnaissance des utilisateurs mais je ne suis pas en mesure de les aider par méconnaissance moi même et je m'interroge sur la suite à donner à leur question (y a til des tuto ou aides quelconques?)

**Les feuilles de diff n'ont pas changé depuis qu'elles sont en place. Leur fonctionnement est toujours le même. Ce qui change sont les versions de Excel et son utilisation en matière de macro. Si les feuilles ne mettent pas à jour les listes : les macros ne sont pas activées. Le tuto n'est pas lié aux feuilles mais au fonctionnement de chaque ordinateur.**

**Des onglets indiquent la marche à suivre pour activer les macros ou définir des emplacements autorisés. Aucune utilisation Online ne fonctionnera même si Excel est écrit. Il faut utiliser le logiciel Excel. Nous ne pouvons pas non plus expliquer de façon exhaustive à chaque personne comment est configurer le PC utilisé.**

*questions / précisions / éclaircissements /  
confirmation de la bonne compréhension*

	Réponses	Réponses2
Fautes de sur et sous rotation à 0,1 et 0,3 pour les saut et pivot.	<p>Les fautes s'appliquent à la brochure fédérale et performance pour les pivots. Il ne s'agit pas de fautes de position de corps mais bien de fautes techniques spécifiques aux pivots faisant l'objet d'un paragraphe spécifique.</p> <p>Les sous ou sur rotation sont donc bien pénalisées indépendamment de la tolérance</p> <p>Pivots :</p> <p>Les pivots doivent contenir une rotation de 360° minimum.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sous ou sur-rotation &lt;30° : 0.1 pt.</li> <li>▪ Sous ou sur-rotation entre 30° et 45° : 0.3 pt.</li> <li>▪ Sous ou sur-rotation entre 45° et 90°: 0.5 pt.</li> </ul> <p>S'il manque plus de 45°, le pivot ne sera pas reconnu</p>	<p><b>on retirera les etc dans la prochaine brochure.</b></p>

**questions / précisions / éclaircissements /  
confirmation de la bonne compréhension**

	Réponses	Réponses2
<p>pour les hb 201 hb 601 et hb 1001, faute de corps cambré à 0,1.</p> <p>La tolérance pour l'angle tronc/jambes est de 15°. Il existe aussi déjà des pénalités générales pour des fautes d'angle.</p> <p>La pénalité de 0,1 pour corps cambré est elle spécifique à ces maintiens ? Quelle est la définition de corps cambré ? Doit on se référer aux fautes générales d'angle qui existent déjà ?</p>	<p>Pénalité spécifique au maintien obligatoire - pas de tolérance pour le HB201 (cf Lettre FFGYM N°1 2026)</p>	<p><b>Pénalité spécifique au maintien obligatoire - cf lettre ffgym N°2. La chandelle étant devenu une alternative au poirier nous avons mis à jour dans la réglementation pour que ce maintien soit réalisé avec des exigences. Les pénalités s'appliquent à ce maintien.</b></p>
<p>Pour le HB 1001, le départ et le retour sont libres ?</p> <p>Si oui, ATR roulade avant maîtrisée est il pénalisé ?</p> <p>La roulade compte t elle comme un élément acrobatique dans ce cas là ?</p>	<p>Non, la roulade avant si elle est réalisée par l'ensemble de l'équipe fait partie de la descente. En revanche, s'il s'agit d'une non-maîtrise, la roulade sera pénalisée à 0,5 dans ce cas-là.</p>	<p><b>La roulade est une acrobatie qui sera comptabilisé en composition conformément à la définition</b></p>
<p>Notion de 3 mouvements différents et successifs que nous nommerons A B C Si un élément est effectué par effet miroir, il est considéré comme identique et sera nommé bis  ex : A-B-C ok c'est valide mais ds l'ex A-B-B bis-C est ce valide ?</p>	<p>La brochure dit qu'il doit y avoir trois mouvements ou éléments différents <b>réalisés l'un après l'autre</b> dans une séquence. Donc A B B bis C n'est pas valide</p>	<p><b>je n'ai pas compris la remarque avec les mouvements de jambes différents? on attend a avoir A B C -</b></p>

*questions / précisions / éclaircissements /  
confirmation de la bonne compréhension*

	Réponses	Réponses2
<p>Le calcul se fait par ordre chronologique même si un maintien n'est pas validé ET dont le maintien obligatoire</p> <p>ex en fed : sb 203 - sb204 (non validé) - sb402 - hb201 nous retiendrons pour le calcul sb 203 et hb201 ?</p> <p>ds ce même ex si hb 201 n'est pas validé, nous retiendrons sb203 seulement ?</p>	oui	<p><b>Nous avons répondu oui au calcul de la difficulté pour le maintien dans l'exemple présenté en Fédéral.</b></p> <p><b>L'ordre chronologique ne s'applique qu'en Performance.</b></p> <p><b>Le maintien doit obligatoirement être réalisé.</b></p> <p><b>S'il n'est pas effectué, la place correspondante ne peut pas être remplacée par une autre difficulté, même si une difficulté supplémentaire est réalisée dans la chorégraphie.</b></p>
<p>une précision devait être apportée sur la définition de la phase de montée et de descente</p>	<p>La brochure indique : "Un groupe élément est reconnu si une phase de montée et de descente est clairement visible. Le voltigeur doit être accompagné à la montée et à la descente par les porteurs. Un groupe élément est reconnu si une phase de montée et de descente est clairement visible. Le voltigeur doit être accompagné à la montée et à la descente par les porteurs."</p>	<p><b>cf. video</b></p>

*questions / précisions / éclaircissements /  
confirmation de la bonne compréhension*

Réponses	Réponses2
<p>La pénalisation pour hauteur de salto s'applique t elle à tous les salti de la série ou sur le dernier salto ?</p>	<p>a tous les salti</p> <p><b>La hauteur du salto est mesurée par une ligne imaginaire qui correspond à la hauteur des épaules du gymnaste.</b>  <b>La trajectoire des salti étant une parabole (plus ou moins allongée) il y a forcément une élévation et un passage des épaules au-dessus de cette ligne imaginaire même de quelques centimètres.</b></p>
<p>Pas de notion d'anticipation de rotation du salto (comme au trampoline pour des éléments identiques)</p> <p>Au recyclage, il a été évoqué d'uniformiser les pénalités des agrès acrobatiques et donc d'avoir une pénalité de 0,5 au tumbling pour anticipation de la rotation du salto disntincte de l'anticipation de la rotation longitudinale.</p>	<p>On ne cumule pas les deux car il n'existe qu'une pénalité par agrès</p> <p><b>On ne cumule pas les deux car il n'existe qu'une pénalité par agrès même si il existe deux types de rotations en performance.</b></p>
<p>Je propose de préciser les pénalités d'anticipation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,5 pour salto enclenché dans la toile (FED et PERF)</li> <li>- 0,5 pour rotation longitudinale enclenchée dans la toile (PERF)</li> </ul>	

***questions / précisions / éclaircissements /  
confirmation de la bonne compréhension***

question : peut-on cumuler les 2 pénalités en  
PERF ?

Réponses

Réponses2



## Complément à la réunion.

**Les vidéos** seront postées sous teams pour les réunions de juges et les formations.

### Groupe élément G401 et G801 :

Le voltigeur doit rester **immobile**. La position des porteurs n'est pas précisée. Si les porteurs bougent et que cela fait bouger le voltigeur, la position n'est plus considérée comme statique.

### Groupe élément lancer G602 et G802 :

La réception du lancer peut être effectuée avec toute l'équipe ou en groupe d'au moins 3 gymnastes. (C'est à dire 3 porteurs).

### Liste non exhaustive de pas possible pour les plans :

- Pas marché
- Pas chassé
- Pas glissé
- Pas sauté (vertical ou en déplacement)
- Pas croisé/décroisé sans rotation du bassin
- Moon walk ...

## PERFORMANCE – Vision Aveugle + Calcul de la valeur difficulté au SOL :

Une fois l'exercice terminé.

On regarde les diffs dans l'ordre de réalisation :

Déjà deux sauts dans la choré. Il est réalisé en 3eme position il ne compte pas

Diff dans l'ordre d'exécution	Calcul de la diff par groupe	VD	Vision Aveugle
<b>J201</b> <b>J205</b> <b>COMBI: DB201+DB202</b> <b>DB402</b> <b>HB601</b> <b>SB601 + VA</b> <b>DB403</b> <b>A601</b> <b>F401</b> <b>GE1002</b> <b>J408</b>	SAUT : J201+J205 +J408 COMBI : DB201+DB202 PIVOTS: DB402 + DB403 MAINTIENS: HB601+SB601 ACRO A601 FLEXIBILITE : F401 GE : GE1002 <div style="border: 1px solid orange; padding: 5px; margin-top: 10px;">           Difficulté de la même ligne déjà effectuée dans la combi.         </div>	0.4 0.5 0.4 1.2 0.6 0.4 1.0 ----- ----- 4.5	VA Valide que la difficulté soit reconnue ou pas.
<b>J201</b> <b>J205 + VA</b> <b>DB402</b> <b>HB601</b> <b>COMBI : DB201+DB202</b> <b>SB601</b> <b>DB403</b> <b>A601</b> <b>F401</b> <b>GE1002</b>	SAUT : J201+J205 PIVOTS : DB402 + DB403 MAINTIENS : HB601+SB601 COMBI : DB201+DB202 ACRO A601 FLEXIBILITÉ: F401 GE: GE1002 <div style="border: 1px solid orange; padding: 5px; margin-top: 10px;">           Difficulté de la même ligne déjà effectuée dans la chorégraphie.         </div>	0.4 0.8 1.2 0 0.6 0.4 1.0 ----- ----- 4.4	VA Valide que la difficulté soit reconnue ou pas.
<b>J201</b> <b>J205</b> <b>COMBI: DB201+DB202</b> <b>DB402</b> <b>HB601</b> <b>SB601</b> <b>DB403</b> <b>A601</b> <b>F401</b> <b>GE1002</b> <b>J408 + VA</b>	SAUT : J201+J205 +J408 COMBI : DB201+DB202 PIVOTS: DB402 + DB403 MAINTIENS: HB601+SB601 ACRO A601 FLEXIBILITE : F401 GE : GE1002	0.4 0.5 0.4 1.2 0.6 0.4 1.0 ----- ----- 4.5	VA non Valide J408 est un 3eme saut – On n'en compte que 2 dans le groupe saut.



***"Les gymnastes peuvent utiliser un pied d'appel/d'appui différent ou un sens de rotation différent pour les sauts, la difficulté sera reconnue. Cependant, il convient de garder à l'esprit que la prestation doit garder un caractère harmonieux."***

Cette phrase se trouve dans les brochures des programmes diffusées sur le site fédéral :

- P18 de la brochure des programmes Fédéral dans le chapitre 4. Difficultés
- P19 de la brochure des programmes Performance dans le chapitre 4. 1) Calcul de la valeur de difficulté